

Le Monde

Les budgets des collectivités locales ont moins dérapé que prévu en 2024

En septembre, Bruno Le Maire avait évoqué le risque d'une dérive de 16 milliards d'euros. En réalité, le déficit des communes et autres administrations locales s'est accru de 7,2 milliards.

Par Denis Cosnard

Publié hier à 19h14,



André Laignel a le sourire : « Enfin, l’Insee rétablit la vérité ! ». Maire d’Issoudun (Indre) depuis quarante-huit ans et vice-président de l’Association des maires de France, le vieux socialiste (82 ans) a peu apprécié les six derniers mois, durant lesquels les maires, les présidents de départements ou de régions ont été accusés de laisser filer leurs budgets. « On a voulu faire croire que nous avions la rage, peste-t-il. Mais les chiffres officiels le montrent : nos comptes sont tenus. Les collectivités locales ne sont pas responsables du dérapage du déficit français. »

Selon les comptes nationaux publiés jeudi 27 mars par l’Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), les administrations publiques locales – les communes, les départements, les régions, mais aussi des structures comme Île-de-France Mobilités – ont certes vu leur situation financière se dégrader en 2024. Leur besoin de financement est passé en un an de 9,5 milliards à 16,7 milliards d’euros, soit 0,6 % du produit intérieur brut (PIB). C’est le déficit le plus marquant depuis trente-deux ans. Certaines années, les administrations locales étaient même en excédent. Le « trou » de 2024 est cependant bien inférieur à ce que certains redoutaient. Et il n’explique qu’environ 40 % de l’aggravation du déficit public national dans son ensemble.

Pour les élus locaux, ces données offrent une sorte de réhabilitation après les flèches lancées par le gouvernement Attal. Au début de septembre 2024, Bruno Le Maire, encore ministre de l’économie et des finances en attendant la nomination d’une nouvelle équipe, avait sonné publiquement l’alarme au sujet des finances publiques. Il redoutait un net dérapage du déficit public en 2024, lié avant tout, selon lui, à une forme de laxisme des collectivités.

« Extrapolation infondée »

« Le risque principal est lié à une augmentation extrêmement rapide des dépenses des collectivités territoriales, qui (...) pourrait à elle seule dégrader les comptes 2024 de 16 milliards d’euros », avaient alors affirmé le grand argentier et son ministre délégué chargé des comptes publics, Thomas Cazenave, dans une lettre aux parlementaires.

Près de sept mois plus tard, la dérive globale est confirmée. Au lieu de diminuer comme espéré, le déficit public français a nettement progressé en 2024, passant

de 5,4 % à 5,8 % du PIB. Mais la responsabilité première en revient à la hausse des dépenses sociales. Le déficit des administrations locales n'a cru, lui, que de 7,2 milliards d'euros, et non de 16 milliards.

« *Ces 16 milliards brandis par le gouvernement constituaient une fable, bâtie pour justifier la mise en coupe réglée des collectivités locales* », juge André Laignel, qui préside aussi le Comité des finances locales, une instance paritaire. Charles de Courson, député (Les Centristes) et rapporteur du budget à l'Assemblée nationale, confirme l'analyse. « *La mise en accusation des collectivités territoriales était fondée sur une extrapolation aventureuse et infondée* », affirme-t-il dans un décryptage de la dérive des comptes publics transmis mercredi 26 mars à la Commission des finances.

« Navigation à vue »

Selon lui, les ministres couraient un gros risque en se fondant sur des données à mi-année pour prolonger les tendances sur l'ensemble de l'exercice. Il voit là le symptôme d'une « *navigation à vue des prévisions en matière de dépenses locales* ». Surtout, note Charles de Courson, les comptes des collectivités locales ne pouvaient que s'écarter des prévisions, dans la mesure où celles-ci reposaient sur des hypothèses « *totalement fantaisistes* ». Comment imaginer que les collectivités allaient spontanément réduire leurs dépenses de fonctionnement de 0,5 % en volume, comme le prévoyait la loi de programmation des finances publiques ? « *Le budget était clairement insincère* », assène André Laignel.

Au bout du compte, les dépenses des administrations locales ont progressé de 4,4 % en 2024, selon l'Insee. Une hausse plus modérée que l'année précédente (+ 7 %), mais encore supérieure à l'inflation. « *Cette dynamique est notamment liée à la vigueur de nos investissements*, justifie M. Laignel. *C'est plutôt un signe de bonne santé. Nous modernisons nos territoires.* » Les recettes locales, elles, ont progressé dans le même temps de seulement 2,2 %, deux fois moins vite qu'en 2023. Un fléchissement lié en bonne partie à la baisse des « frais de notaire », ces taxes locales pénalisées par le recul des transactions immobilières.

Pour la suite, le gouvernement aimerait que les collectivités serrent leurs budgets pour que la France ramène comme promis le déficit public à 5,4 % du PIB en 2025. Mais comment y parvenir, alors que le principe de libre administration des collectivités territoriales est inscrit dans la Constitution ? Le gouvernement doit

organiser courant avril une conférence financière des collectivités locales pour défricher le terrain.

Le député Jean-René Cazeneuve, macroniste, suggère déjà de remettre en place des contrats entre l'Etat et les collectivités, avec « *des objectifs pluriannuels de maîtrise des dépenses* », accompagnés de « *mécanismes incitatifs et correctifs* ». Mais « *pas un élu n'est prêt à signer de nouveaux contrats léonins, aux clauses fixées par une seule partie, l'Etat* », met en garde André Laignel au nom des maires de France. Surtout, « *la France n'a pas besoin de restrictions, mais d'investissement*, plaide-t-il. *Étouffer les communes dans l'idée de redresser le pays serait une hérésie.* » La conférence d'avril s'annonce houleuse.

Denis Cosnard